

## PROPOSITION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Nom du proposant:

---

Adresse:

---

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

---

Téléphone:

---

Courriel:

---

\*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui  Non

---

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande.

### Renseignements sur l'entreprise

Ne remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exploitez-vous une entreprise en tant qu'optométriste pour laquelle vous avez besoin d'une assurance?

Oui  Non

Si oui, êtes-vous :

Entrepreneur indépendant  Propriétaire d'entreprise

---

Quel est le nom de votre entreprise? (Veuillez également énumérer les noms commerciaux associés à cette entreprise) :

---

L'adresse principale de l'entreprise est-elle la même que l'adresse postale?

Oui  Non

Si non, saisissez l'adresse de l'entreprise ci-dessous :

Adresse de l'emplacement du risque (si différente de celle ci-dessus) :

---

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

---

## Renseignements sur le membre

Pour bénéficier de cette assurance, vous devez être membre de l'Association canadienne des optométristes (ACO). Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue.

Veillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre en règle de l'Association canadienne des optométristes?  Oui  Non

### Veillez indiquer l'association provinciale dont vous êtes membre :

Alberta Association of Optometrists  Newfoundland & Labrador Association of Optometrists

British Columbia Doctors of Optometry  Nova Scotia Association of Optometrists

Manitoba Association of Optometrists  Prince Edward Island Association of Optometrists

Association des optométristes du Nouveau-Brunswick  Saskatchewan Association of Optometrists

Êtes-vous un contractant de FYidoctors?  Oui  Non

## Renseignements sur le demandeur

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services professionnels qui ne relèvent pas de l'optométrie et/ou avez-vous besoin d'une assurance pour vous défendre contre des poursuites engagées par une organisation professionnelle autre que celle qui réglemente l'exercice de la profession d'optométriste? [Remarque : cette police ne couvrira que les services qui relèvent de votre champ d'activité en tant qu'optométriste. Les autres services professionnels ne sont pas couverts par cette assurance.]  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

A-t-on déjà refusé ou annulé une proposition d'assurance responsabilité professionnelle ou refusé un renouvellement d'assurance?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous fait l'objet d'une réclamation, d'un procès ou d'une plainte en matière de responsabilité professionnelle, ou une telle réclamation est-elle en cours au Canada ou ailleurs dans le monde?  Oui  Non

Veillez sélectionner « Oui » seulement si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/l'assureur.

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police? Veuillez sélectionner «  Oui  Non Oui » seulement si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/l'assureur.  
Si oui, veuillez fournir des détails.

## Assurance responsabilité professionnelle

Police basée sur la date des réclamations, franchise nulle.

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité en cas de blessures ou de dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle survenue dans l'exercice de vos fonctions d'optométriste. Votre police d'assurance couvre également les plaintes déposées contre vous auprès de votre organisme de réglementation (l'Ordre).

	Limite	Prime annuelle
Option 1	3 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 557 \$
Option 2	5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 693 \$
Option 3	10 000 000 \$ par réclamation / 10 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 1 099 \$
Nouveau diplômé	3 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 68 \$

### Toutes les options comprennent:

Frais juridiques	250 000 \$ par réclamation / agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle	100 000 \$ par réclamation / agrégé
Perte de revenus	Jusqu'à 750 \$ par jour
Remboursement des frais juridiques pour se défendre contre une allégation d'abus	250 000 \$ par réclamation / agrégé
Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels	50 000 \$ par réclamation / agrégé
Extension de garantie à l'étranger	110 jours
Diffamation et calomnie	150 000 \$ par réclamation / agrégé
Violation des droits d'auteur	150 000 \$ par réclamation / agrégé
Perte de documents	150 000 \$ par réclamation / agrégé
Malhonnêteté des employés	100 000 \$ par réclamation / agrégé
Dépenses de relations publiques	50 000 \$ par réclamation / agrégé
Responsabilité en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée	50 000 \$ par réclamation / agrégé
Dépenses cybernétiques en matière de responsabilité professionnelle	50 000 \$ par réclamation / agrégé

## Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers.

La couverture est conçue pour gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

#### Réponse à la violation

Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)

#### Montant de garantie global de la police

1 000 000 \$

#### Domages subis par l'assuré

Perte d'exploitation	25 000 \$
Perte due à un acte de cyberextorsion	100 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

#### Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	250 000 \$
Responsabilités et aux coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les medias	1 000 000 \$

#### Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude téléphonique	100 000 \$

#### Récompense criminelle

Récompense criminelle	25 000 \$
-----------------------	-----------

#### Franchises

Chaque incident	1 000 \$
Personnes informées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée?  Oui  Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels	<input type="checkbox"/> 121 \$
Cliniques - 0 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Cliniques - 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Cliniques - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Cliniques - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Cliniques - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$

Cliniques - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Cliniques - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Cliniques - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Cliniques - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Cliniques - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Cliniques - Plus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Recommandation

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Veuillez sélectionner « Oui » seulement si vous n'avez pas déjà signalé la réclamation à BMS/l'assureur.  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Veuillez sélectionner « Oui » seulement si vous n'avez pas déjà signalé la réclamation à BMS/l'assureur.  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

### Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

**LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.**

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

**Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.**

**Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.**

**J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.**

**Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.**

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit:

**Au moins une fois par an**, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site [www.getcybersafe.gc.ca](http://www.getcybersafe.gc.ca). Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

**\* Garantie supplémentaire disponible**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

**L'assurance contre la fraude au président** prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c.-à-d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par vous ou votre entreprise auprès de cette institution, sans que vous ou votre entreprise assurée n'en ayez connaissance ou n'y consentiez.

Limite de 25 000 \$ pour **230 \$ par an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ par an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses?  Oui  Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

---

## Assurance responsabilité civile générale

Politique basée sur l'événement.

### Couverture individuelle de la responsabilité civile générale

La responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client pourrait glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pourriez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile. Cette couverture est recommandée pour les travailleurs autonomes ne disposant pas de personnel supplémentaire.

### Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises

Cette option est recommandée pour les membres qui ont d'autres professionnels de la santé (employés ou entrepreneurs) travaillant pour ou au nom de leur entreprise. Elle protège votre entreprise en cas de réclamation en responsabilité civile générale impliquant vos activités commerciales (y compris les activités de vos employés ou entrepreneurs) et/ou vos locaux.

Si vous exploitez une entreprise et que vous avez du contenu ou des biens à assurer, BMS vous recommande de souscrire une assurance forfait d'entreprise. Veuillez visiter le site Web du programme ou communiquer avec un courtier de BMS aujourd'hui pour plus de détails.

Avez-vous besoin d'une couverture en responsabilité civile générale?

Oui  Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
Option 1	<b>Couverture individuelle de la responsabilité civile générale</b> 2 000 000 \$ par événement / 2 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 166 \$
Option 2	<b>Couverture individuelle de la responsabilité civile générale</b> 5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 254 \$
Option 3	<b>Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises</b> 2 000 000 \$ par événement / 2 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 773 \$
Option 4	<b>Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises</b> 5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 1 065 \$

### Aperçu de la couverture:

Blessures corporelles et dommages matériels	Inclus
Produits and opérations achevées	Inclus
Dommages corporels et responsabilité en matière de publicité	Inclus
Paiements médicaux	50 000 \$ par personne
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$ un seul local ou selon le certificat
Passif au titre des avantages sociaux	1 000 000 \$
Police standard des non-propriétaires S.P.F. 6	1 000 000 \$
F.A.Q. no 6-94 Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats	100 000 \$
Franchise	1 000 \$

**Exclusions:**

Abus

Une proposition d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée par l'assureur?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous déjà subi une perte au titre de la responsabilité civile générale ou une telle réclamation a-t-elle été faite contre vous?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

D'autres professionnels travaillent-ils pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent-ils sous votre nom d'entreprise?  Oui  Non

Possédez-vous et/ou exploitez-vous un cabinet de vente au détail ou avez-vous un contenu pour lequel vous avez besoin d'une couverture?  Oui  Non

## Assurance responsabilité professionnelle des entreprises

Cette assurance est recommandée si votre entreprise compte d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Veuillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.

Si vous êtes constitué en société et travaillez de manière indépendante sans qu'aucun autre professionnel ne facture sous votre nom commercial, la couverture est automatiquement étendue à votre nom commercial sans prime supplémentaire. Vous n'aurez PAS besoin de répondre par l'affirmative à la question ci-dessous.

### Prime annuelle

Limites partagées avec une police d'assurance responsabilité professionnelle individuelle

**98 \$ par optométriste**  
Sans frais pour les opticiens/assistants-optométristes/thérapeutes visuels

Avez-vous besoin d'une couverture en responsabilité professionnelle des entreprises?  Oui  Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Nombre total d'optométristes (employés et contractuels). Veuillez ne pas vous inclure dans ce total :

Nombre total d'opticiens/assistants-optométristes/thérapeutes visuels (employés et contractuels):



Employez-vous/l'entreprise emploie-t-elle des professionnels autres que des optométristes, des opticiens, des assistants-optométristes ou des thérapeutes visuels, ou faites-vous appel ou l'entreprise fait-elle appel à des professionnels autres que des optométristes, des opticiens, des assistants-optométristes ou des thérapeutes visuels?  Oui  Non

---

### Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi (n'est pas offerte aux membres du Québec)

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi? Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.  Oui  Non

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 262 \$
Option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 362 \$
Option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 383 \$
Option 4	1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 499 \$

Nombre total de salariés (professionnels) :

---

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

---

Nombre total de sous-traitants (professionnels):

---

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur.  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

---

---

Impliquant le droit du travail?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

---

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

---

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

---

## Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

### Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

### Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

### Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

### Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

### Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

### Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

## Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

**Coût annuel 39 \$** (y compris les frais de BMS)

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui  Non

**Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.**

## Solutions d'assurance des frais juridiques

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
  - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
  - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
  - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
  - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
  - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation/montant de garantie global	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 115 \$

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?

Oui  Non

Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation?

Oui  Non

Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain?  Oui  Non

Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure?  Oui  Non

Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure?  Oui  Non

Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC?  Oui  Non

Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale?  Oui  Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation?  Oui  Non

Été victime d'un vol d'identité?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails :

---

#### L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
  - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
  - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
  - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités;
  - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
  - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;

**50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé**

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$

500 001 à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 930 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 348 \$
Plus de 3 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Recommandation requise

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises?  Oui  Non  
 Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

- Fait l'objet d'un contrôle fiscal?  Oui  Non
- Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie?  Oui  Non
- Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable?  Oui  Non
- Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)?  Oui  Non
- Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée?  Oui  Non
- Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire?  Oui  Non
- Été impliqué dans un litige contractuel?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails :

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes?  Oui  Non  
 Si oui, veuillez fournir des détails.

### Couverture accident 24 heures sur 24 (n'est pas offerte aux membres du Québec)

Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès.

#### L'assurance accident 24 heures offre une indemnité forfaitaire lorsque :

- Une perte ou un décès survient à la suite d'un accident, et
- Lorsque, par suite d'une blessure accidentelle, l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente.

**La police prévoit également une couverture pour :**

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
<b>Coût</b>	<input type="checkbox"/> <b>42 \$</b>	<input type="checkbox"/> <b>70 \$</b>

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?  Oui  Non

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veillez confirmer votre date de naissance:

**Couverture accident de 24 heures pour votre conjoint :**

On entend par « **conjoint** » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
  - résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit

Couverture et 50% de la limite sélectionné ci-dessus.

Aimeriez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures pour  votre conjoint ?  Oui  Non  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Couverture des conjoints	Si Option 1 est sélectionné	Si Option 2 est sélectionné
<b>Coût</b>	<input type="checkbox"/> <b>21 \$</b>	<input type="checkbox"/> <b>35 \$</b>

Veillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire à la couverture accident de 24 heures, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

## NOUVEAU! Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Crise cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures du troisième degré
- Cécité
- Surdit 

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit?  Oui  Non

---

## NOUVEAU! Assurance cyberresponsabilit  des particuliers – pour vous et votre famille

La protection de vos renseignements personnels en ligne est plus importante que jamais. Prot gez-vous, ainsi que votre famille, contre les cyberattaques, le vol d'identit  et la violation de donn es gr ce   l'assurance cyberresponsabilit  des particuliers.

Cette police est con ue pour r pondre aux besoins du mode de vie num rique moderne et couvre un large  ventail de co ts li s au vol d'identit ,   la cyberextorsion,   la cyberintimidation et   bien d'autres choses encore.

Les professionnels de la cybers curit  vous guideront tout au long du processus de reprise, en vous fournissant du soutien et des solutions pour att nuer l'impact de tout cyberincident. Et profitez de l'acc s   des services proactifs, tels que la surveillance des m dias sociaux et du Web cach , ainsi que des conseils personnalis s pour renforcer vos d fenses num riques.

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit?  Oui  Non

---

## D claration et garantie

Le soussign  d clare :

Je d clare qu'au cours des cinq derni res ann es, aucun assureur n'a annul , refus  ou refus  de me/nous d livrer une quelconque forme d'assurance responsabilit  civile et que la pr sente demande divulgue les risques connus   la date de la pr sente demande. Je d clare que les d clarations faites ici sont vraies et exactes   tous les  gards, et je demande, par la pr sente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la v racit  des dites d clarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation   souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est  mise.

La prime d'assurance est enti rement pr lev e et n'est pas remboursable.

Il est entendu et convenu que j'autorise/nous autorisons (BMS) à faire en sorte que la proposition d'assurance, les communications et tous les documents relatifs à la police (immédiats et futurs) soient rédigés en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n'affecte pas les conditions générales énoncées dans la police ou les polices.

Signé par :

Poste:

Date:

## Divulgateion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité civile professionnelle	Par demande	30%	Néant
Assurance responsabilité civile générale	Par demande	30%	Néant
Assurance responsabilité professionnelle des entreprises	Par demande	30%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Les solutions juridiques personnelles	Par demande	20%	Néant
Les solutions juridiques pour les entreprises	Par demande	20%	Néant
La couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$

## Informations sur le paiement

### Les provinces suivantes sont soumises à la taxe de vente provinciale :

Les résidents de l'Ontario ajoutent 8 % de taxe de vente  
 Les résidents du Québec ajoutent 9 % de taxe de vente  
 Les résidents du Manitoba ajoutent 7 % de taxe de vente  
 Les résidents de Terre-Neuve ajoutent 15 % de taxe de vente  
 Les résidents de la Saskatchewan ajoutent 6 % de taxe de vente

Toutes les autres provinces sont exemptées.  
 La TPS ne s'applique pas aux primes d'assurance.

### Taxe applicable à l'assurance forfait de services juridiques :

Note : le coût comprend les frais de courtage et est assujéti à la TVH applicable.  
 Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard :  
 TVH de 15 % à ajouter  
 Ontario : TVH de 13 % à ajouter  
 Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut,  
 Québec, Saskatchewan et Yukon : TVH de 5 % à ajouter

Sous-total	\$
Frais de service*	20,00 \$
Taxe	\$
Total joint	\$

\* **Veillez noter:** Les frais de gestion ne s'appliquent pas si vous souscrivez SEULEMENT une assurance responsabilité professionnelle.



Libeller tous les chèques à l'ordre de BMS Canada Risk Services Ltd. ou remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

## Autorisation de débit de la carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard :

Date d'expiration :

Code de sécurité :

---

Nom du titulaire de la carte :

Signature:

---

### **BMS Canada Services de Risques Ltée**

979 rue bank, bureau 200  
Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais:: 1-844-517-1371

Télécopie: 613-701-4234

Courriel: [cao.insurance@bmsgroup.com](mailto:cao.insurance@bmsgroup.com)